

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2025

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Étaient présents : Sébastien CURTIL, Valérie LE BERRE, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Elisabeth GROZELLIER, Aurélie PEREIRA, Anna QUANDALLE, Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Matthieu VION.

Absente : Sandrine TALMARD

Secrétaire de séance : Valérie LE BERRE

1. Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2025

Le procès-verbal du 8 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2024 : Commune et Assainissement

Commune :

Le compte administratif fait ressortir pour l'année 2024 :

- en fonctionnement un résultat excédentaire de : **+ 133 370,78 € ;**
- en investissement un résultat excédentaire de : **+ 91 324,88 €.**

Détermination des résultats au 31 décembre 2024 :

- En investissement : - 197 244,06 € (reprise résultat N-1) + 91 324,88 € (résultat de l'exercice N)
soit - **105 919,18 €** (chap. 001 DI).

Restes à réaliser : en dépense 101 436,06 €, en recette 162 698,38 € soit + 61 262,32 €

Résultats : - 105 919,18 + 61 262,32 € soit - **44 656,86 €.**

- En fonctionnement : 0 € (reprise résultat N-1) + 133 370,78 € (résultat de l'exercice N)
soit **133 370,78 €**

Résultats : 133 370,78 € - 44 656,86 € soit + **88 713,92 €**

Reprise au budget 2025 :

- En recette de fonctionnement : **88 713,92 €** (chap.002 en RF).
- En recette d'investissement pour affectation du résultat : **44 656,86 €** (à l'article 1068 RI « excédent de fonctionnement capitalisé »).

Assainissement :

Le compte administratif fait ressortir un résultat de l'exercice 2024 :

- en fonctionnement un résultat excédentaire de : **+ 10 950,57 €**
- en investissement un résultat déficitaire de : **- 86 194,97 €**

Détermination des résultats au 31 décembre 2024 :

- En investissement : + 152 566,65 € (reprise résultat N-1) - 86 194,97 € (résultat de l'exercice N) soit + **66 371,68 €**
Restes à réaliser : en dépense 0 €, en recette 23 000,00 € soit + 23 000,00 €
Résultats : 66 371,68 € + 23 000,00 € soit + **89 371,68 €**
- En fonctionnement : 98 131,25 € (reprise résultat N-1) + 10 950,57 € (résultat de l'exercice N) soit + **109 081,82 €**

Reprise au budget 2025 :

- En recette de fonctionnement : **66 371,68 €** (chap.002)
- En recette d'investissement : **44 656,86 €** (chap.001)

Sous la présidence de Sébastien Curtil 1^{er} adjoint, le Maire s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs Commune et Assainissement.

Comptes de gestion 2024 du Receveur Municipal :

Les comptes de gestion 2024 du Receveur Municipal font ressortir les mêmes chiffres au budget commune, et assainissement que les comptes administratifs 2024 du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion Commune et Assainissement

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2025 se présente comme suit :

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|---------------|
| - Foncier bâti : | 32,64 % produit attendu | 326 726, 00 € |
| - Foncier non bâti : | 41,77 % produit attendu | 45 738,00 € |
| - Taxe d'habitation : | 14,74 % produit attendu | 21 167,00 € |

Le montant du prélèvement FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources) en dépenses de fonctionnement au 739221 est le même montant que les années précédentes, soit : 89 287,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de conserver les taux actuels.

4. Affectation du résultat

Le déficit de la section d'investissement, diminué par le solde positif des restes à réaliser, soit le montant de **44 656,86 €** doit être affecté au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement.

L'excédent de fonctionnement couvrant le besoin de financement en investissement, le reliquat de **88 713,92 €** doit être affecté au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté » en recette de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement la somme de 44 656,86 €.

5. Budgets primitifs 2025 : Commune et Assainissement

Commune :

Le Maire propose un équilibre du budget :

- en section de fonctionnement de **746 363,92 €**
- en section d'investissement de **314 349,16 €**, en prenant en compte les restes à réaliser en dépense (101 436,06 €) et en recette (162 698,38 €) de 2024.

Concernant la section d'investissement :

Aucun reste à réaliser en dépenses (report pour 2025) :

Article 231 :	Voirie	26 652,24 €
	Accessibilité divers bâtiments communaux	15 000,00 €
Article 2184 :	Mobilier cantine école	4 778,41 €
Article 21312 :	Réfection toiture garderie + isolation + combles Mairie	28 775,50 €
Article 212 :	Aménagement paysagé	6 000 €
Article 2041512 :	EP Rue au Pré	2 229,91 €
Article 2031 :	Réduction inondation	18 000,00 €

Prévisions nouvelles dépenses pour 2025 :

Article 2041512 :	EP Rue au Pré	10 000,00 €
Article 212 :	Aménagement paysagé	2 000,00 €
Article 2135 :	Mobilier gîte	6 000,00 €
Article 2157 :	Matériel de voirie	5 000,00 €
Article 2183 :	Matériel informatique	1 200,00 €
Article 2184 :	Mobilier cantine école	7 000,00 €
Article 231 :	Voirie	18 593,92 €
	Accessibilité divers bâtiments communaux	10 000,00 €
	Opération Réhabilitation Gîte (bâtiment ancienne poste)	9 000,00 €
	Escalier logement lavoir	12 500,00 €
	Soit un total de	182 729,98 €

Pour financer tous ces projets en recettes d'investissement :

Restes à réaliser en recettes (report pour 2024) :

Subventions gîte	État (DETR)	24 000,00 €
	Région	119 355,88 €
Subvention Réduction inondation	État (Fonds Barnier)	7 702,50 €
	Département	2 125,00 €
Réfection toiture garderie + isolation + combles Mairie	État (DETR)	9 515,00
Affectation du résultat (excédent de fonctionnement capitalisé)		44 656,86 €
FCTVA		86 600,00 €
Taxe d'aménagement		500,00 €
	Soit un total de	294 455,24 €

Assainissement :

Le Maire présente un équilibre du budget :

- en section de fonctionnement de 165 012,31 €
- en section d'investissement de 170 093,73 €.

Nouvelles prévisions en investissement :

Article 203 :	Fin du schéma directeur	7 000 ,00 €
Article 2313 :	Entretien et réparation du réseau	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs commune et assainissement.

6. Repas des aînés

La municipalité a proposé le traditionnel repas qui a été offert à nos aînés de 70 ans et plus. Ces retrouvailles ont eu lieu le dimanche 30 mars 2025 à la salle communale avec une animation musicale d'un montant de 200,00 €.

Les conjoints et les invités qui ne remplissaient pas les conditions d'âge, pouvaient toutefois se joindre à cette journée moyennant la somme de 40,00 € le repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge l'animation musicale qui s'élève à 200,00 € et d'accepter l'encaissement des repas d'un montant de 40,00 € pour les personnes ayant participé ne remplissant pas les conditions d'âge.

7. Questions diverses

- Balayeuse : La commune envisage d'acheter un balayeuse en collaboration avec les communes de Plottes et Chardonnay pour un montant de 2640 € TTC.
- Vente de coupe de bois : L'ONF nous informe qu'elle a vendu à Blanc Bois Services, le lot de bois d'Uchizy lieu-dit en grignon pour un montant de 4551 € TTC.
- Réduction inondation Bief : Réalités environnement en charge de l'étude nous a communiqué une première solution avec un chiffrage.
- Point sur le recensement : 861 personnes recensées pour 461 logements dont 390 résidences principales.
- Retour sur exercice intrusion école : la sonnerie n'est pas audible par une bonne partie de l'école.

**Secrétaire de séance,
Valérie LE BERRE**

**Le Maire,
Arnaud MAIRE DU POSET**